

Institutions, commerce et société dans un port méditerranéen. Livourne dans les papiers du consulat d'Espagne (1884)

Marcella Aglietti

Traducteur : Silvia Marzagalli



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7590>

DOI : [10.4000/cdlm.7590](https://doi.org/10.4000/cdlm.7590)

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2014

Pagination : 257-298

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Marcella Aglietti, « Institutions, commerce et société dans un port méditerranéen. Livourne dans les papiers du consulat d'Espagne (1884) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 88 | 2014, mis en ligne le 05 décembre 2014, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7590> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7590>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Institutions, commerce et société dans un port méditerranéen. Livourne dans les papiers du consulat d'Espagne (1884)

Marcella Aglietti

Traduction : Silvia Marzagalli

NOTE DE L'AUTEUR

Cet article s'inscrit dans le cadre des activités du projet de recherche HAR2010-16680, financé par le Ministerio de Ciencia e Innovación de España (2011-2013) et dirigé par Fernando García Sanz. Je tiens à remercier le personnel de l'Archivo del Congreso de los Diputados et de la Biblioteca del Congreso de los Diputados de Madrid et, tout particulièrement, le responsable du Servicio de Información Bibliográfica, Javier Plaza Bravo, pour son soutien et sa compétence dans la recherche des données. Je remercie enfin Silvia Marzagalli, qui s'est chargée de la traduction de cet article depuis l'italien, et Maria Ghazali qui a assuré la traduction des citations depuis l'espagnol.

Le consulat espagnol à Livourne : son institution et son rôle

- 1 Le Conseil d'État du Royaume d'Espagne entame une réflexion quant à l'opportunité d'ouvrir un consulat à Livourne dès 1606, lorsque l'escale maritime toscane obtient du grand-duc Ferdinand I de Médicis le statut de ville et est pourvue des institutions et infrastructures nécessaires pour permettre le développement de ce qui deviendra l'un des principaux ports de la péninsule italienne¹. Le projet prend partiellement corps en 1658, lorsque l'Espagne confie la protection des intérêts espagnols au Toscan Antonio

Borgi², déjà élu consul par la nation napolitaine³, mais ne se réalise complètement qu'en 1677 avec la nomination d'Andrés de Silva, d'origine portugaise, mais sujet fidèle du souverain d'Espagne⁴.

- 2 La monarchie des Habsbourg souhaite avant tout s'assurer d'un point d'observation et de contrôle fiable dans un lieu stratégique à plusieurs égards. En effet, Livourne offre tout d'abord la possibilité de garder un œil sur les dynamiques politiques agitées, caractéristiques de l'Italie centrale, la partie septentrionale de la mer Tyrrhénienne, et l'ensemble des États et principautés environnants⁵. En second lieu, cela permet aussi de surveiller directement le grand-duché de Toscane et sa fidélité, surtout lorsque les sympathies autour des Médicis se tournent de manière de plus en plus insistante vers le trône de France plutôt que vers celui de Madrid⁶.
- 3 Au-delà des raisons politiques, il y a par ailleurs des objectifs significatifs de nature commerciale. Les réseaux marchands espagnols profitent des opportunités offertes par Livourne, port d'entrepôt et de transit devenu entre le XVII^e et le XVIII^e siècle un centre névralgique en Méditerranée et une base pour les compagnies de commerce internationales les plus dynamiques, y compris, grâce à la politique de tolérance religieuse des Médicis, des compagnies juives⁷. En 1749 encore, lorsque Madrid promulgue l'un des plus importants règlements pour réformer l'institution consulaire et fixer le nombre des sièges à l'étranger, la ville toscane est comprise parmi les dix-neuf postes prévus, et est l'un des rares postes – avec Londres, Lisbonne, Gênes, Hambourg et Marseille – à être pourvu d'un titulaire⁸.
- 4 Le consulat d'Espagne à Livourne demeure fermement entre les mains de la famille de Silva jusqu'au début du XIX^e siècle. Par la suite, le siège subit plusieurs vicissitudes, pas tellement à cause de la crise économique subie par le port toscan au début du siècle⁹, mais plutôt en raison des contrecoups des guerres napoléoniennes, de l'instabilité et des turbulences qui caractérisent l'histoire politique espagnole bien au-delà du milieu du siècle, ainsi que des transformations et réformes de l'institution consulaire au sein du système administratif espagnol. La période allant jusqu'à la décennie qui précède l'annexion du grand-duché au royaume de Sardaigne – qui voit Antonio María Balaguer de Irujo occuper le poste de consul à Livourne de 1849 au mois de juin 1864¹⁰ – est donc marquée par de fréquents changements et de nouvelles nominations, qui dépendent souvent des résultats des procès d'épuration (*purificación*) destinés à attester de la fidélité des titulaires au régime de Madrid.
- 5 Bien que l'unité italienne se réalise dans une hostilité mutuelle entre les cours de Madrid et de Turin¹¹, l'Espagne demande et obtient le renouvellement de l'*exequatur* pour son consul dès 1860¹². Dans la nouvelle configuration géopolitique, le port de Livourne ne représente toutefois plus l'escale principale d'un État comme au temps du grand-duché, ce qui entraîne son déclassement de la première à la seconde classe par décision du 27 septembre 1866¹³, cédant la place au siège de Gênes.
- 6 Dans les années suivantes, les consuls espagnols qui se trouvent en poste à Livourne expriment des positions pour le moins critiques, si ce n'est ouvertement hostiles, vis-à-vis des mesures économiques adoptées par le gouvernement des Savoie. La correspondance du consul Antonio de Dominé, qui succède à Balaguer, est à cet égard significative. Ce consul enregistre l'insatisfaction et les difficultés qui font suite à la première abolition de toutes les franchises et privilèges dont avait bénéficié la ville depuis plus de deux siècles et demi, puis à la suppression du port franc, décrétée en 1865 et réalisée en 1868¹⁴.

Discipliner l'obligation d'information : les rapports sur le commerce des consuls espagnols à Livourne

- 7 Les consuls ont toujours eu, parmi leurs prérogatives institutionnelles, celle d'envoyer à leurs tutelles des informations sur leur lieu de résidence. Avec le temps, et de plus en plus au XVIII^e siècle, la volonté de rendre ce flux d'informations plus conforme aux exigences d'une structure administrative en expansion porte Madrid à demander à ses consuls à l'étranger de collecter et de transmettre des informations selon des modalités davantage standardisées et homogènes. En l'été 1797, le Premier ministre Manuel Godoy, sur ordre du souverain, indique aux consuls espagnols dans les principaux postes en Méditerranée les contenus qu'il fallait collecter en vue de l'élaboration d'un premier mémorial sur le commerce d'Espagne. Ils doivent comporter des précisions sur la législation maritime et douanière en vigueur dans leur résidence et surtout, la formulation de suggestions utiles pour accroître les trafics avec la mère-patrie. L'initiative s'inscrit dans la tentative de trouver de nouveaux marchés et répondre ainsi à la paralysie du commerce atlantique suite au blocus du port de Cadix après la défaite de la flotte espagnole contre les forces navales anglaises au Cap Saint-Vincent (le 14 février 1797), et à la chute dramatique des valeurs des importations et des exportations entre la péninsule Ibérique et l'Amérique latine¹⁵. Depuis Livourne, le consul Manuel de Silva met ainsi en évidence que les circonstances si critiques du conflit portent surtout préjudice au commerce génois, qui détenait jusque-là un monopole presque incontesté sur les mouvements commerciaux en provenance et à destination de l'Espagne grâce à l'action de ses maisons de négoce dans les principaux ports ibériques ; Madrid doit ainsi, à son avis, profiter de l'occasion pour établir une « factorerie, dans le but de donner plus de débouchés à nos productions » dans le port toscan, lieu jugé comme très favorable « autant par sa position avantageuse et par le grand commerce qu'il fait chaque jour avec le Levant, que du fait qu'il est port franc », et qui « de par ses relations commerciales » pourrait devenir « aussi utile, voire plus, que tout autre port de la Méditerranée »¹⁶. La suite des événements ne permet pas la concrétisation de ce projet, qui réveille néanmoins l'intérêt de la cour quant à la possibilité de faire de Livourne le centre du commerce espagnol en Méditerranée, comme Hambourg l'est déjà dans les routes du Nord¹⁷.
- 8 Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, toujours dans le but d'uniformiser l'envoi des informations, le gouvernement espagnol prend des dispositions encore plus détaillées pour réglementer les relations consulaires sur l'état du commerce et de la navigation, qui sont encore trop peu uniformes en raison de l'influence des innombrables variables dépendantes de la spécificité du poste ou de l'efficacité et des capacités du personnel préposé à leur rédaction. Les dossiers – rédigés annuellement et envoyés au consul général, qui les transmet au ministère d'État (*Ministerio de Estado*)¹⁸ –, doivent traiter en particulier de : la réalisation des nouveaux phares¹⁹, les découvertes, inventions ou la publication d'ouvrages importants ; le détail des marchandises importées et exportées, le nombre de navires marchands entrés et sortis dans le port de résidence aussi bien pour ce qui concerne les autres États que pour ceux en provenance et à destination de l'Espagne, accompagné des variations éventuelles par rapport aux années antérieures²⁰ ; l'état de l'industrie manufacturière locale, en mettant en évidence ses potentialités et ses difficultés, avec toute autre indication sur la richesse

du pays et son évolution. Plus généralement, le consul devait signaler tout élément utile pour accroître les activités commerciales, marchandes, industrielles et agricoles de la mère patrie²¹, voire pour favoriser le développement du territoire de l'Espagne ainsi que de toutes les activités et biens espagnols à l'étranger²².

- 9 Les effets de ces réformes se mesurent aussi sur la documentation produite par les consuls espagnols à Livourne. Leurs fonctions subissent un processus détectable de bureaucratisation et, pour ce qui concerne les activités d'information, ils se conforment aux exigences accrues de normalisation administrative qui affectent tous les sièges consulaires sans distinction. L'analyse et la promotion des échanges et du commerce avec l'Espagne, en particulier, devient l'objet principal des correspondances du consul Balaguer de Irujo après l'adoption de ces mesures, et cela en dépit du fait que la ville demeure un point important de collecte de nouvelles de nature politique qui sont de grand intérêt pour Madrid, portant aussi bien sur les mouvements nationaux du *Risorgimento*, que sur les groupes révolutionnaires anti-Bourbons qui agissent sur la scène européenne. On observe le même phénomène avec son successeur, Antonio de Dominé : rédacteur ponctuel de rapports sur le commerce et la navigation, il ne promet que de manière secondaire, et en secret, d'efficaces opérations d'espionnage au sein de nombreux groupes révolutionnaires qui trouvent un point d'ancrage dans le port toscan²³.
- 10 Les relations sur la navigation et les trafics commerciaux entre l'Espagne et les différents sièges consulaires constituent une documentation de grande importance stratégique, au point qu'en 1852 Madrid en vient même à interdire expressément aux consuls de les publier sous une forme quelconque²⁴. Quelques années à peine plus tard, toutefois, une bonne partie de ces mémoires sont finalement publiés dans la *Gaceta de Madrid*, vraisemblablement après avoir été opportunément contrôlés. Le 26 novembre 1875, les ministères d'État et des Finances décident enfin de confier la gestion des mémoires consulaires sur le commerce à la Direction générale des douanes (*Dirección General de Aduanas*) qui en organise la publication dans des volumes collectifs, après une révision effectuée par le Ministère d'État. Entre-temps, les consuls ont reçu ordre de rédiger des relations plus amples, suivant un nouveau format bien détaillé, qui comprend : une analyse exacte des conditions des secteurs agricoles, industriels et du commerce du district, aussi bien en général, que par rapport à l'Espagne ; les données sur les quantités de transactions économiques effectuées et sur les modalités visant à les encourager ou à dépasser les obstacles éventuels, y compris par rapport à la législation douanière et fiscale en vigueur ; la liste des principaux produits manufacturiers et matières premières présents, importés et exportés, en marquant l'évolution des prix et en vérifiant s'il est possible d'entamer des échanges avantageux avec le marché espagnol ou si ces produits entrent, au contraire, en concurrence avec lui²⁵.
- 11 En dépit de l'indéniable effort de réglementation visant à discipliner cette activité informative, le ministère est encore obligé en juillet 1882 de réitérer à tous les agents consulaires l'obligation de rédiger ces rapports exhaustifs sur la réalité économique de leur district sans se contenter, comme le font la plupart d'entre eux, d'envoyer une simple compilation des données statistiques enregistrées dans l'année²⁶.
- 12 La loi organique du 14 mai 1883 et le règlement d'application du 23 juillet suivant apportent des réformes nouvelles et importantes au système consulaire, confirmant pour l'essentiel ce que nous avons déjà observé quant à l'importance des activités

d'information en matière de commerce. À l'été 1885, dans les pages de la revue spécialisée *Archivo Diplomático y Consular de España*, est publié un article qui compare le système consulaire espagnol au système français. En France, y lit-on, l'appareil consulaire repose sur deux types de consuls : les consuls « envoyés » et ceux « non-envoyés ». Dans la première catégorie, à laquelle on reconnaît le caractère diplomatique et de ministre public, rentrent ceux qui répondent aux trois conditions suivantes : avoir la nationalité de l'État dont ils sont les émissaires, recevoir une rémunération directe ou indirecte pour le service rendu, et ne pas s'occuper de commerce. Le non-respect de l'une de ces conditions comporte la perte immédiate de la charge, ou le fait de devenir un consul « non-envoyé ». Tous les privilèges octroyés aux seuls consuls « envoyés » dérivent de cette distinction. L'auteur est convaincu aussi bien de l'utilité de la condition de nationalité – car il lui semble improbable qu'un étranger puisse aimer un autre pays autant que le sien – que de l'interdiction de s'adonner à des activités commerciales, comme garantie de l'indépendance et de l'impartialité du consul, lui évitant ainsi de courir le risque de devoir choisir entre ses propres intérêts et ceux de l'État qu'il représente.

- 13 « Chaque jour les affaires qui incombent au personnel consulaire augmentent. Parmi lesquelles, vu l'esprit de notre siècle, se détache la promotion du commerce national »²⁷, ajoute-t-il, ce qui entraîne la nécessité de donner au personnel consulaire espagnol une formation adéquate en matière commerciale, politique et juridique, comme cela est prévu par le cursus au sein de la carrière française, de prévoir des nominations plus longues sur un même poste afin de permettre une meilleure connaissance du lieu et de ses caractéristiques. La question la plus intéressante par rapport à notre objet d'analyse, toutefois, réside dans l'attention que le rédacteur anonyme de cet article consacre aux relations des consuls. À ce propos, en effet, il dénonce non seulement des affectations trop courtes pour permettre au consul de comprendre correctement la réalité environnante, mais surtout une formation technique inadéquate, notamment en matière de statistique, qui rend donc lourde la collecte des données et expose aisément leurs rapports à des erreurs et inexactitudes.

Pour que les rapports ou mémoires de commerce puissent être rédigés convenablement, il faut que le consul connaisse de manière détaillée une partie des données, que l'on n'obtient ni en peu de mois, ni même en peu d'années. Il ne faut pas oublier – et c'est là notre avis – que dans beaucoup de pays, en commençant par l'Espagne, la statistique est une science inconnue. Les Gouvernements ne savent même pas ce que l'on produit ni combien l'on produit, ce que l'on vend ni combien l'on vend. Le résultat est que les recherches et les démarches des consuls ne peuvent être que très laborieuses, et que parfois il leur est même impossible de les mener à bien avec bonheur²⁸.

- 14 En dépit des limites énoncées, les consuls espagnols en poste à l'étranger se chargent, avec une régularité louable, d'étendre les relations commerciales pourvues d'un grand intérêt économique ou d'importance stratégique pour le développement national : un travail en revanche inconnu de la plupart d'entre eux, qui n'est ni reconnu au niveau du salaire, ni pris le moins du monde en compte pour faciliter la progression de carrière de ceux qui montrent des talents analytiques supérieurs :

Et puisque nous y sommes, nous ne laisserons pas non plus de côté un autre point qui se rapporte singulièrement aux consuls espagnols. Quiconque a lu les mémoires consulaires, envoyés avec une régularité digne d'éloge, ne pourra faire moins que de souligner l'intérêt qu'ils renferment. Des personnes de grande connaissance en sciences économiques reconnaissent que ce sont des documents remarquables qui

servent de fonds inépuisable pour tous types de travaux. Eh bien, malgré tout, ce travail n'est ni rétribué ni que nous sachions pris en compte pour avantager la carrière de ceux qui l'accomplissent avec grand succès²⁹.

- 15 Ces observations issues de l'*Archivo Diplomático y Consular* permettent d'éclairer le cadre dans lequel opère Lucio Saavedra, consul d'Espagne à Livourne, qui moins d'un mois avant la publication de cet article rédige un long mémoire « avec le seul objectif de faire mieux connaître la ville », dans lequel il consacre beaucoup de pages à en illustrer les caractéristiques et les spécificités.

Le rapport du consul Lucio Saavedra

- 16 Lucio Saavedra, *Oficial en comisión* (commissaire) auprès du ministère d'État, est nommé consul d'Espagne à Livourne au début du mois de décembre 1884³⁰. Il exerce ses fonctions jusqu'en 1892³¹. Lors de sa nomination, il n'en est pas à sa première expérience, puisqu'il a déjà été vice-consul à Marseille avant d'être promu à Smyrne en qualité de consul de seconde classe de 1779 à la fin de 1884. Sa mutation dans le siège toscan ne peut être considérée comme une promotion à part entière, elle rentre néanmoins dans une dynamique d'avancement qui rappelle pour bien des aspects celle de son prédécesseur, Manuel José Quintana, parvenu à Livourne en 1878 depuis le siège de seconde classe de Beyrouth³².
- 17 À cette époque, le corps consulaire en Italie comporte un seul consul général à Gênes, un consul de première classe à Rome, et six consuls de seconde classe à Cagliari, Palerme, Civitavecchia, Naples, Trieste et, justement, Livourne³³.
- 18 À la fin du mois de juillet, quelques mois après son arrivée à Livourne, Saavedra envoie à Madrid un recueil d'informations (« *resumen de noticias* ») sur la ville et son commerce en 1884. Il s'agit d'un long essai sur Livourne et sur la province, assez dissemblable des dossiers traditionnels, aussi bien de ceux envoyés par ses prédécesseurs immédiats, que de ceux qu'il allait lui-même rédiger dans les années suivantes. C'est peut-être justement en raison de cette différence qu'il n'est pas reproduit dans les *Memorias comerciales redactadas por el Cuerpo Consular de España en el extranjero* publiés chaque année par la direction générale des douanes de Madrid, et qui recueille les comptes rendus en provenance des sièges consulaires à l'étranger³⁴. La raison de son omission n'est pas explicitée, et l'on ne peut pas non plus exclure que le rapport de Saavedra n'arrive trop tard pour être publié dans le volume de l'année correspondante, mais ce qui est sûr, c'est que le mémoire donne lieu à des remarques critiques au sein de la section des affaires commerciales du ministère d'État³⁵.
- 19 Les difficultés d'accéder à ce document inédit³⁶ et l'intérêt de son contenu insolite en rendent utile la publication intégrale, qui pourra faire l'objet d'approfondissements ultérieurs. Nous nous limiterons à fournir uniquement en note quelques explications ainsi que les références bibliographiques essentielles.
- 20 Saavedra ouvre sur une brève mais efficace synthèse de l'histoire du port de Livourne depuis les débuts de son affirmation, résultat de l'engagement des grands-ducs François I^{er} et Ferdinand I^{er} de Médicis qui, grâce à la réalisation d'importantes infrastructures et à des politiques économiques prévoyantes, avaient transformé le « pauvre et humble village » de départ en un « emporium de la Méditerranée » et une place de commerce des quatre continents alors connus. Le profil général est complété par quelques notes relatives aux infrastructures portuaires, au profil urbanistique et

aux monuments, ainsi que par une courte mais significative référence au tremblement de terre de 1742 et aux plus récentes épidémies de choléra et de fièvre jaune.

- 21 Aucun commentaire quant à la politique locale agitée, alors que plusieurs prédécesseurs de Saavedra n'avaient pas été avares en jugements souvent négatifs ou du moins peu flatteurs sur la population de Livourne, décrite comme toujours prédisposée à réagir de manière violente. On est frappé par le contraste entre les tons utilisés par Balanguier de Irujo dans les turbulentes années pré-unitaires, et ceux plus accommodants de José María García, consul aux débuts des années 1870, qui parlait plutôt de quelques « agitateurs de métier » (« *agitadores de oficio* ») toujours prêts à saisir l'occasion de perturber l'ordre public, mais voués à l'échec grâce « à l'attitude de la majorité de la population et aux mesures adéquates et énergiques prises par les autorités »³⁷. Saavedra se limite à la remarque éloquente relative au fait de se trouver dans « l'une des villes les plus libérales du royaume » d'Italie (« *una de las ciudades más liberales del Reino* ») et rappelle qu'il en avait toujours été de même depuis que la ville s'était mobilisée d'abord contre l'empereur Maximilien de Habsbourg en 1496, puis contre l'invasion autrichienne en 1849, toujours et encore prête à fournir un grand nombre de combattants volontaires à chaque occasion où la défense de la liberté de la patrie se rendrait nécessaire.
- 22 Saavedra décrit ensuite les institutions politiques et administratives, municipales et provinciales, l'articulation et les effectifs de la division militaire, l'organisation du système judiciaire, bancaire et de crédit, sans oublier des développements importants sur les réalités productives industrielles.
- 23 À en juger par l'organisation du mémoire, et bien que les sources d'où il tire les données ne soient pas mentionnées, il n'est pas à exclure que le consul ait eu accès aux annuaires statistiques et aux publications officielles de la Chambre de Commerce, une ressource qui avait fait défaut à son prédécesseur Quintana, qui avait prétexté l'absence de statistiques fiables à sa disposition pour justifier son impossibilité d'effectuer une étude détaillée des différentes branches de l'industrie locale³⁸.
- 24 On ne peut pas exclure que Saavedra ait aussi eu recours à des rapports informels. Le royaume d'Italie avait en effet publié depuis peu les résultats de la troisième enquête statistique menée sur le nombre considérable de quinze secteurs industriels sur l'ensemble du territoire national et, à la fin de l'année 1882, avait lancé le relevé pour une quatrième enquête, encore plus complète et détaillée, sur l'état de l'industrie dans les provinces italiennes, impliquant en sus des chambres de commerce, aussi les préfetures, les municipalités et tous les autres sujets compétents en la matière³⁹. Cette hypothèse apparaît d'autant plus plausible que, alors que les informations historiques et de nature institutionnelle ne font référence qu'à la seule ville de Livourne, les données économiques et relatives aux activités productives concernent la province⁴⁰, dans son intégralité, c'est-à-dire le chef-lieu et ses environs, et Portoferraio avec six autres petites communes de l'île d'Elbe, reprenant ainsi la structure des enquêtes promues par le ministère italien de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.
- 25 Le consul passe sous silence toute référence au secteur agricole, considéré déjà par le passé comme négligeable⁴¹, alors qu'il ajoute en annexe une liste assez exhaustive des activités industrielles et manufacturières locales, même s'il n'en précise pas le nombre, le chiffre d'affaires et la production, ni l'importance globale sur le plan local, national ou par rapport à l'Espagne. Les listes des marchandises les plus importées et exportées sont détaillées bien davantage, sans respecter pour autant l'organisation en catégories

de produits prévue par les tableaux ministériels ; ici non plus, le volume des échanges entre Livourne et l'Espagne ne figure pas. Dans la lettre d'accompagnement du mémoire envoyée à Madrid, Saavedra s'en justifie en mettant en avant qu'il n'avait pas eu à disposition des données définitives, et que par ailleurs on pouvait les déduire facilement, par analogie, de celles relatives aux ports de Marseille et de Gênes. D'une chose toutefois, le consul est certain : « la crise qu'a traversée cette place l'an passé a atteint le commerce de notre pays à cause du choléra, qui malheureusement poursuit ses ravages aujourd'hui dans le nôtre »⁴², attribuant ainsi à la grave épidémie qui avait frappé quelques ports en Méditerranée, en particulier Marseille, Toulon et Naples, les causes de la réduction des activités économiques et des flux de commerce d'importation et d'exportation entre Livourne et la péninsule Ibérique.

- 26 Saavedra passe ensuite à l'illustration d'autres aspects qu'il considère utiles et dresse un tableau du développement social et culturel de la ville. Il consacre beaucoup d'espace aux établissements scolaires et professionnels⁴³, décrivant tous les degrés de l'instruction élémentaire, les collèges et le supérieur – autant technique que de type lycée – et même la formation universitaire, car il inclut également dans les ressources du territoire la proche Université de Pise où, écrit-il, il est facile de se rendre grâce à la ligne de chemin de fer, rapide et économique. Il réserve toutefois une attention particulière à l'Académie navale, créée à Livourne justement en 1881, seule école supérieure dans le royaume d'Italie destinée à la formation des officiers de ligne de la Marine royale après la suppression des deux sections de Gênes et de Naples. Il en décrit les enseignements et les activités des élèves, qui sont alors au nombre de 184 et qui appartiennent à des « familles importantes de par leur position et leur condition sociale », italiennes et étrangères. Impossible de ne pas voir, dans la description détaillée de l'établissement, le vœu que le gouvernement espagnol puisse s'en inspirer : à cette époque, l'entrée dans la Marine espagnole se fait encore suite à une année d'apprentissage à bord d'un vaisseau de la Real Armada, où l'on apprend l'astronomie, la science de la navigation et des principes de géodésie, en sus de la natation et d'autres exercices militaires, comme prévu par le règlement de 1869 qui créait l'École navale flottante (« *Escuela naval flotante* »)⁴⁴.
- 27 Le système scolaire de Livourne apparaît bien diversifié dans son offre de formation entre garçons et filles, largement financé par les fonds publics, mais pourvu également de nombreux collèges privés ainsi que d'un réseau efficace d'institutions de bienfaisance consacrées à l'enfance⁴⁵. Le fruit de cette offre combinée semble confirmé par le taux d'analphabétisme qui en 1881 était d'environ 44 %, un pourcentage comparable avec le taux de 42 % de Madrid pour 1877⁴⁶. Saavedra brosse ainsi le portrait d'une société livournaise dynamique et vivante, culturellement animée par des théâtres et des pinacothèques, avec des bibliothèques riches et fréquentées, des cercles culturels et récréatifs, des clubs et des associations, mais aussi des périodiques et des revues à contenus artistique, politique et religieux.
- 28 Comme nous l'avons souligné, ce rapport représente une pièce unique dans la documentation consulaire de l'époque, et il nous semble qu'il faille y voir la volonté de Saavedra d'exhiber ses capacités d'analyse de nature politique qui allaient bien au-delà du simple compte rendu des relations commerciales : une velléité que ses supérieurs jugent négativement, car en décalage par rapport à la fonction dont il était titulaire. Le dossier préparé l'année suivante, signé encore par Lucio Saavedra, rentre pleinement dans le standard général requis et il est, ainsi, publié avec les autres relations

commerciales. Le consul ne laisse désormais plus aucune place aux institutions politiques et civiles présentes, aux réalités industrielles et manufacturières, et ne porte aucune attention à autre chose que le mouvement maritime et marchand du port, aux volumes d'importations et exportations, au montant exact des droits douaniers et d'entrepôt. Les tables des produits, encore incomplètes pour ce qui concerne le cabotage avec l'étranger faute de statistiques définitives, montrent un niveau de détail bien inférieur au mémoire précédent : les produits décrits sont moins de 80, contre plus de 140 entrées l'année précédente, et certains produits, même d'une certaine importance – peut-être pas toutefois pour le marché espagnol – disparaissent complètement, tels certains produits chimiques et minéraux, ou alimentaires (fromages, pâtes, vin, certains fruits secs), les maïoliques et le papier. Les échanges commerciaux entre Livourne et l'Espagne en 1885 apparaissent vraiment peu importants, surtout si on les compare avec ceux d'autres pays. La péninsule Ibérique (les données pour l'Espagne étant réunies à celles du Portugal) arrive aux dernières places, aussi bien pour ce qui concerne les importations – qui avec un total de 1 016 597 Kg sont terriblement éloignées des volumes de l'Angleterre (203 381 670 Kg), de la Russie (21 259 423 Kg) voire de la Turquie (23 826 977 Kg) – que pour les exportations : 704 024 Kg, bien loin des premiers pays. L'Angleterre absorbe en effet 16 416 981 Kg en provenance de Livourne, la France 11 220 970 Kg, l'« Amérique » (catégorie qui comprend sans doute le continent entier) 7 121 488 Kg.

- 29 Au total, se confirme une tendance déjà mentionnée dans les années 1850 dans les rapports du consul Balaguer de Irujo : le volume des échanges entre les deux pays via Livourne est plutôt modeste et se limite à l'importation depuis la péninsule Ibérique de vin, sardines, plomb, sucre, café et petites quantités de sparte, et à l'exportation depuis la Toscane de charbon végétal, tissus, potasse, sumac, marbres, huile de lin, ainsi que des produits liés à une demande spécifique et ponctuelle variable d'une année à l'autre⁴⁷. Après l'Unité, Livourne subit des mesures économiques et douanières qui marquent en profondeur son économie, et cela apparaît aussi clairement dans le dernier compte rendu envoyé par le consul Quintana à Madrid en mars 1883, relatif à l'année 1881. À côté d'une légère reprise des importations constatée dans la période 1877-1881, le consul mettait en évidence la chute vertigineuse du volume des exportations, une réduction progressive et constante des mouvements commerciaux et de la navigation en provenance et à destination du port de Livourne, que ce soit en termes absolus ou dans les relations avec l'Espagne. Saavedra toutefois, tout en étant conscient de cette réalité, n'hésite pas à définir encore Livourne comme l'« un des ports les plus importants en Méditerranée » et le croit de toute évidence encore capable de réserver des perspectives prometteuses de développement dans les années suivantes⁴⁸, en espérant que l'Espagne sache en tirer profit.
- 30 Par une coïncidence vraiment extraordinaire, en juillet 1884, les Cortes de Madrid ouvrent les discussions en vue de la ratification d'un traité de commerce et de navigation entre l'Italie et l'Espagne rédigé à Rome, qui sera approuvé au mois de novembre⁴⁹. Cet accord, destiné naturellement à promouvoir les trafics entre les deux pays selon les attentes de Saavedra, évoluera à son expiration dans le traité de commerce du 26 février 1888. L'importance de cet accord, justement indépendant de la mesure quantitative des marchandises échangées, est soulignée dans le texte même de la relation de la commission parlementaire qui propose son approbation à la chambre des députés :

L'Italie ne fait pas partie des nations qui en Espagne ont un trafic international d'importance. Au contraire, et c'est sans doute à cause de la nature des principaux produits que l'on destine à l'exportation dans ces deux pays que notre commerce international en Italie est neuvième dans l'ordre des valeurs échangées. [...] Mais si cela devait être, et a été, une considération qui empêche d'avoir un engagement obligatoire [...], ce ne pourrait pas être une raison pour qu'aujourd'hui l'on néglige les relations commerciales d'Italie et d'Espagne, lesquelles subiraient un rude coup si à l'expiration du traité de 1884 l'on n'essayait pas de le prolonger ou de le substituer par un autre traité équivalent⁵⁰.

31 Approuvé, le traité de 1888 est prorogé le 23 janvier 1892 ⁵¹.

NOTES

1. Sans citer l'abondante production scientifique sur ce sujet, on se limitera à signaler les contributions publiées par Adriano Prosperi (dir.), *Livorno 1606-1806 : un laboratorio dell'incontro tra popoli e culture*, Turin/Londres/Venise/New York, Umberto Allemandi & Co., 2010 et la bibliographie mentionnée.

2. La nomination de Borgi est fortement appuyée par le secrétaire de l'ambassade espagnole à Gênes, Diego de Laura, qui souligne ses mérites et sa fidélité à la cause espagnole, même lorsqu'elle s'opposait aux intérêts des Médicis. De Laura insistait sur l'importance de disposer d'un appui fiable à Livourne, ne fût-il que pour parer à l'éventualité de ne pas pouvoir compter sur Gênes, comme cela avait été le cas entre la fin de 1657 et le début de 1658, lorsque l'épidémie qui avait frappé le port ligure avait interrompu tout contact avec la région tyrrhénienne. Voir les rapports de 1658 à 1660 dans Archivo General de Simancas (dorénavant AGS), *Estado* (dorénavant E), 3609, *inserti* (dorénavant ins.), 38, 39, 63, 64, 80, 81 e 189.

3. Comme il est bien connu, il existe deux formes de représentation consulaire : celle du *consul missus*, généralement un officier de carrière revêtu de l'autorité de son État, et celle du *consul electus*, membre de la nation marchande et désigné par celle-ci ou, comme c'est ici le cas, technicien pourvu de compétences sur les us et les normes locaux et choisi pour cette raison, même s'il n'appartient pas à la nation qui le pourvoit de la charge.

4. Francisco J. Zamora Rodríguez, « *La pupilla dell'occhio della Toscana* » y la posición hispánica en el Mediterráneo occidental (1677-1717), Guadalajara, Bornova-Fundación Española de Historia Moderna, 2013 ; Marcella Aglietti, *L'istituto consolare tra Sette e Ottocento. Funzioni istituzionali, profilo giuridico e percorsi professionali nella Toscana granducale*, Pise, ETS, 2012, p. 169-195.

5. Francisco Xavier Gil Pujol, « *Visión europea de la Monarquía española como monarquía compuesta, siglos XVI y XVII* », dans Conrad Russell et José Andrés Gallego (coord.), *Las Monarquías del Antiguo Régimen, ¿Monarquías compuestas?*, Madrid, Editorial Complutense SA, 1996, p. 65-95 et Francisco J. Zamora Rodríguez, « *Génova y Livorno en la estructura imperial hispánica. La familia Gavi al frente del consulado genovés en Livorno* », dans Manuel Herrero Sánchez, Yasmina Rocío Ben Yesséf Garfia, Carlo Bitossi et Dino Punchu (coord.), *Génova y la Monarquía Hispánica (1528-1713)*, Gênes, Atti della Società Ligure di Storia Patria, 2011, p. 585-616.

6. Franco Angiolini, « *I Presidios di Toscana : cadena de oro e llave y freno de Italia* », dans Enrique García Hernán et Davide Maffi (éd.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía Hispánica : Política, Estrategia y Cultura en la Europa Moderna (1500-1700)*, Madrid, Ediciones Laberinto-CSIC-Fundación MAPFRE,

2006, vol. I, p. 174-179 et Carla Sodini, *L'Ercole tirreno. Guerra e dinastia medicea nella prima metà del '600*, Florence, Olschki, 2001.

7. Voir Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers : The Sephardic Diaspora, Livorno, and the Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009, et Lucia Frattarelli Fischer, *Vivere fuori dal ghetto. Ebrei a Pisa e Livorno (secoli XVI-XVIII)*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2008.

8. Jesús Pradells Nadal, « Los cónsules españoles del siglo XVIII. Caracteres profesionales y vida cotidiana », *Revista de Historia Moderna*, n° 10, 1991, p. 209-260.

9. Romano Paolo Coppini, « Politica e problema economici nel Regno d'Etruria », dans Marco Manfredi (dir.), *Spagnoli a Palazzo Pitti : il Regno d'Etruria (1801-1807)*, Florence, Consiglio regionale della Toscana, Università degli Studi di Pisa, Gabinetto G. P. Vieusseux, 2013, p. 23-36.

10. Marcella Aglietti, *L'istituto consolare...*, op. cit., p. 198-211.

11. Fernando Jiménez Núñez, *Los gobiernos de Isabel II y la cuestión de Italia*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores, 1988.

12. Archivo General de la Administración Civil del Estado de España, (10) 54/13693, non numéroté.

13. Archivo Histórico del Ministerio de Asuntos Exteriores (dorénavant AMAE), *Consulado de España en Liorna* (dorénavant CEL), H1932, ins. 49 : le consul Antonio de Dominé confirme la réception de l'ordre du 27 septembre par lequel la reine d'Espagne lui communiquait le déclassement du consulat de Livourne.

14. La nouvelle avait été ainsi communiquée par le consul espagnol à Madrid de l'époque, Antonio de Dominé : « ce port de Livourne, à qui Ferdinand I^{er} de Médicis avait concédé au XVII^e siècle le privilège d'être franc et port d'entrepôt, a cessé de l'être depuis le 1^{er} janvier courant. Ce qui s'est passé pour que le Gouvernement prenne une telle décision mérite d'être connu, car c'est la preuve de l'état général dans lequel se trouve l'Italie. [...] Quand le Commerce apprend ce qui s'était passé, tous les commerçants se réunissent, protestent contre la commission et envoient à leur tour une autre commission pour solliciter que le Gouvernement révoque la décision. Elle ne put rien obtenir et Livourne est restée sans le privilège qui a tant contribué à sa grandeur, alors que Gênes et Ancône ont obtenu un prolongement de 18 mois » [*este puerto de Liorna, a quien Fernando I de Medicis concedió en el siglo XVII el privilegio de ser franco y de deposito, ha dejado de serlo desde el 1 de enero corriente. Lo ocurrido para que el Gobierno tomara tal resolución merece conocerse, pues demuestra el estado general de Italia. [...] Cuando el comercio supo lo ocurrido, se reúnen todos los comerciantes protestan contra la comisión y mandan a su vez una comisión a solicitar que el Gobierno revocara la resolución. Nada pudo conseguir y Liorna se ha quedado sin el privilegio que la engrandeció, mientras que Génova y Ancona han conseguido se les amplió por un plazo de 18 meses*], lettre de Livourne, 8 janvier 1868, dans AMAE, CEL, H1933, ins. 9.

15. Sur ce thème, voir Amedeo Lepore, « Il Mediterraneo napoleonico. Spazi, merci, idee. Le vicende dei traffici coloniali e l'attività di un'impresa mercantile a Cadice nel periodo del blocco continentale », *Tiempos Modernos. Revista electrónica de Historia Moderna*, 9, 2003-04, <http://www.tiemposmodernos.org/tm3/index.php/tm/article/viewFile/39/58> [consulté le 22 novembre 2013].

16. « *factoría, con el fin de dar la mayor salida a nuestras producciones* » ; « *ya por su posición ventajosa y por el gran comercio que hace en el día con el Levante, como por ser puerto franco* » ; « *por su relaciones mercantiles* » ; « *tan útil o más que otro alguno del Mediterráneo* » : AGS, E, 5420, non numéroté, lettres de Manuel de Silva à Godoy, 20 juillet et 24 novembre 1797.

17. Voir Silvia Marzagalli, « Hambourg 1750-1850 : l'adaptation d'une ville aux changements de l'activité portuaire », dans *Des hommes et des pouvoirs dans la ville, XIV^e-XX^e siècles. France, Allemagne, Angleterre, Italie*, textes réunis par Josette Pontet, Pessac, CESURB-Histoire, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 1999, p. 89-115 ; et *id.*, « Napoléon, l'Europe et le Blocus continental. Application et réactions à partir de l'étude de trois villes

portuaires : Bordeaux, Hambourg et Livourne », dans Jean-Clément Martin (dir.), *Napoléon et l'Europe*, Rennes, PUR, 2002, p. 71-90.

18. Le *Ministerio de Estado*, ou ministère d'État est le terme qui désigne, à l'époque des Bourbons, le ministère des Affaires étrangères, qui prend le nom de *Ministerio de Asuntos Exteriores* seulement à partir de 1938.

19. Ordre souverain du 15 mars 1829.

20. Ordre souverain du 2 janvier 1849, réitéré le 3 janvier 1857.

21. Voir l'ordre souverain promulgué le 11 décembre 1830.

22. Ordre souverain du 11 octobre 1837.

23. Marcella Aglietti, « Convertir le privé en public. L'évolution de la fonction d'information chez les consuls d'Espagne, XVIII^e-XIX^e siècle », dans Silvia Marzagalli, Maria Ghazali et Christian Windler (dir.), *Les consuls en Méditerranée, agents d'information et de contre-information, XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, Garnier, 2014, sous presse.

24. Ordre souverain promulgué sous forme de circulaire le 11 septembre 1852.

25. Circulaire du ministère d'État du 15 décembre 1875.

26. Circulaire du ministère d'État, section commerciale, 22 juillet 1882.

27. « *Cada día son mayores los negocios que gravitan sobre el personal consular. Entre todos ellos, dado el espíritu de nuestro siglo, se destaca el de avanzada del comercio nacional* », « Organización consular », *Archivo diplomático y consular de España*, 15 août 1885, p. 3.

28. « Organización consular », *Archivo diplomático y consular de España*, 15 août 1885, p. 3 : « *Para que los informes o memorias comerciales puedan estar redactados con acierto, preciso es que el cónsul conozca al por menor una porción de datos que no se logran ni en pocos meses, ni en pocos años tampoco. Es necesario no olvidar, y esto lo decimos por nuestra cuenta, que en muchos países, comenzando por España, la estadística es una ciencia desconocida. Ni los Gobiernos saben ni siquiera lo que se produce, ni cuanto se produce ; lo que se vende, ni cuanto se vende. De aquí resulta que las investigaciones de los cónsules tienen que ser laboriosísimas, y muchas veces imposible llevarlas a cabo con exquisito acierto* ».

29. « Organización consular », *Archivo diplomático y consular de España*, 15 août 1885, p. 3 : « *Y puestos ya a discurrir sobre esto, no dejaremos tampoco de tocar otro punto que singularmente se refiere a los cónsules españoles. Cualquiera que haya leído las memorias consulares que remiten con una regularidad digna de elogio, no podrá menos de ponderar el interés que encierran. Personas de grande conocimiento en las ciencias económicas, confiesan que son documentos notables y sirven de arsenal inagotable para todo género de trabajos. Pues bien : a pesar de esto, ni este trabajo se retribuye, ni sabemos que se tenga en cuenta para servir de nota ventajosa a la carrera de los que con mejor éxito lo desempeñan* ».

30. On en donne la nouvelle publiquement sur le numéro du 16 décembre 1884 de *La Correspondencia de España*, XXXV, n. 9765, p. 1. Il s'agit d'un quotidien à caractère national, parmi les plus diffusés en Espagne.

31. *Guía Oficial de España*, Madrid, Manuel Minuesa de los Ríos, 1892, p. 115.

32. *Guía Oficial de España*, Madrid, Imprenta Nacional, 1875, p. 74. Beyrouth aussi bien que Smyrne faisaient partie des consulats espagnols de l'aire moyen-orientale auprès de la Porte ottomane, l'Égypte et la Barbarie.

33. Federico Moreno Albareda, « Los Cónsules », *Archivo diplomático y consular de España*, 3 août 1885, p. 11.

34. Il n'y a en effet aucun mémoire relatif à Livourne dans le volume qui collecte les rapports de 1884, alors qu'on trouve celui correspondant à l'année précédente, signé par Quintana et daté du 31 décembre 1883, dans *Memorias comerciales redactadas por el Cuerpo Consular de España en el extranjero*, Madrid, Dirección General de Aduanas, 1876-1890, vol. IX, p. 382-385. La première relation sur Livourne de Saavedra à être publiée se rapporte à l'année 1885, bien qu'elle ne soit envoyée à Madrid que le 12 août 1887 : *ibid.*, vol. XI, p. 264-267.

35. Le ministère confirmait la réception du document « à cause des données curieuses dont il abondait bien qu'ils ne se rapportent pas au commerce de Livourne » [*por los datos curiosos en que*

abunda, aunque no se ciñen al comercio de Liorna], comme il était de toute évidence requis : AMAE, CEL, H1933, ins. 20, annotation ministérielle du 1^{er} septembre 1885 sur le verso de la lettre de Saavedra du 25 juillet 1884.

36. J'ai pu identifier ce document il y a quelque temps déjà, avec d'autres, dans AMAE, CEL, H 1933, non numéroté. Depuis septembre 2012, ce dépôt d'archives a fermé au public et les collections sont en attente du transfert dans d'autres archives et de leur reclassification. Le fonds « *archivo histórico* », qui contient les documents antérieurs à 1931, a été destiné principalement à l'Archivo Histórico Nacional où la documentation est de nouveau consultable depuis mai 2014, alors que l'« *archivo renovado* », qui comporte les documents postérieurs, sera versé à l'Archivo General de la Administración.

37. D'après le rapport du consul José María García – nommé au siège de Livourne à partir de 1870 pour remplacer Antonio de Dominé – sur les désordres des 2, 3 et 4 juin 1872, daté Livourne, 5 juin 1872 : AMAE, CEL, H1933, ins. 39. (« *a la actitud de la mayoría de la población y a la acertadas y energicas medidas adoptadas por las autoridades* »).

38. Dans sa dernière relation depuis Livourne, relative à l'année 1881, Quintana se limite à mentionner en quelques lignes la fabrique des marbres « connue partout dans le monde » [*conocida en todo el mundo*]; la fabrication des cédrats en conserve et confits exportés en grandes quantités ; les porcelaines, bien qu'elles ne soient pas comparables aux porcelaines florentines de Ginori, et les céramiques ; diverses usines de tissus et fils, et une production intéressante de soieries, qu'il fallait prendre en considération pour remplacer celles d'origine japonaise sur le marché espagnol : *Memorias comerciales redactadas por el Cuerpo Consular de España en el extranjero*, Madrid, Establecimiento Tipográfico de los Sucesores de Rivadeneyra, 1884, t. IX, année 1884, p. 240. Quintana avait en revanche tiré des données officielles publiées par la chambre de commerce de Livourne, les volumes des trafics commerciaux pour la relation sur l'année 1880, publiés dans *Memorias comerciales redactadas por el Cuerpo Consular de España en el extranjero*, Madrid, Imprenta y fundación de Manuel Tello, 1882, t. VII, année 1882, p. 179-181.

39. La première enquête statistique remonte à 1862, mais elle avait produit des résultats très décevants. La seconde, réalisée entre 1870 et 1874, avait permis une collecte des données plus développée, organisée selon un schéma plus large et plus complet, permettant de mieux saisir la situation réelle. Elle a servi surtout comme base pour la troisième enquête, dont les résultats ont été publiés entre 1878 et 1880. Quant à la quatrième enquête, extrêmement ambitieuse, elle est lancée à la fin de 1882. À ce propos, voir Michele Lungonelli, « Tra industria e burocrazia : gli esordi della statistica industriale in Italia », *Studi Storici*, XXVIII, n° 2, 1987, p. 277-295 ; Dora Marucco, *L'amministrazione della statistica nell'Italia Unita*, Bari, Laterza, 1996 ; Guido Melis, *Storia dell'amministrazione italiana, 1861-1993*, Bologne, Il Mulino, 1996, p. 107-113 et 160-166 ; et Alessandro Polsi, « La "statistica dell'industria manifattrice" del 1862 », *Quaderni Storici*, n° 45, 1980, p. 894-917. Les données relatives à Livourne issues de la troisième et de la quatrième enquête sont publiées dans *Annali di Statistica. Statistica Industriale*, Rome, MAIC-Direzione Generale della Statistica, Tip. Botta, 1887, f. X, *Notizie sulle condizioni industriali della provincia di Livorno* et dans *Annali di Statistica. Statistica Industriale*, Rome, MAIC-Direzione Generale della Statistica, Tip. Nazionale Bertero, 1902, f. X-A, *Notizie sulle condizioni industriali della provincia di Livorno, Seconda edizione*. Cette documentation est encore peu étudiée, alors qu'elle est très riche en informations, utilisées ici pour annoter le document reproduit. Pour ce qui est de Livourne, les rapports ont été en partie déjà examinés et mis à profit par Danilo Barsanti, « Le industrie in provincia di Livorno a fine Ottocento », *Nuovi Studi Livornesi*, XVIII, 2011, p. 187-200.

40. La province de Livourne, l'étendue de la circonscription ainsi que ses fonctions et son administration, avaient été fixées et règlementées par la loi nationale de 1865, en provoquant des protestations réitérées en raison de l'exiguïté du territoire. Sur ce sujet en général, voir Alessandro Polsi, *Per una storia delle amministrazioni provinciali in Italia*, Pise, Il Campano, 2003 et

Piero Aimo (dir.), *Le province dalle origini alla Costituzione*, Milan, ISAP, 2009 ; plus spécifiquement, Elena Fasano Guarini (dir.), *La Provincia di Pisa (1865-1900)*, Bologne, Il Mulino, 2004.

41. C'est ainsi qu'il ressort aussi dans les dossiers du consul Quintana que « l'on peut dire peu de chose voire rien en ce qui concerne l'agriculture car dans cette province il n'y a aucune culture spécifique : des légumes verts, des pommes de terre et d'autres légumineuses qui ne suffisent pas à la consommation locale. [...] en réalité on peut dire que dans cette province il n'y a pas d'agriculture » [*Poco o nada puede decirse respecto a la agricultura, pues en esta provincia no hay ningún cultivo especial : verduras, patatas y algunas otras legumbres que no bastan para el consumo del interior. [...] en realidad puede decirse que en esta provincia no hay agricultura*] : *Memorias comerciales redactadas por el Cuerpo Consular de España en el extranjero*, Madrid, Establecimiento Tipográfico de los Sucesores de Rivadeneyra, 1884, t. IX, année 1884, p. 240.

42. AMAE, CEL, H1933, lettre de Lucio Saavedra au ministre d'État à Madrid, datée Livourne, 25 juillet 1885 : « *que la crisis por que ha pasado esta plaza el año último ha alcanzado al comercio con nuestro país a causa del cólera, que hoy por desgracia continúa en el nuestro* ».

43. Saavedra consacre un paragraphe entier aux établissements scolaires de Livourne : il dénombre treize écoles élémentaires en ville et dix-sept autres dans la province, une école technique de premier degré, deux instituts techniques de deuxième degré et deux lycées, des instituts pour l'enseignement des langues étrangères et même un collège de formation supérieure pour accéder à l'université et à l'académie navale, un pensionnat pour les filles de l'élite urbaine. Ce que Saavedra ignore, c'est que la mise en place d'un tel plan de construction et d'une offre de formation si articulée avait été complexe, longue et coûteuse. À ce sujet, voir Francesco Mumolo, « *Notizie sulla nascita delle scuole secondarie pubbliche a Livorno* », dans Gianfranco Porrà (éd.), *Il Liceo Classico a Livorno. Storia e personaggi. 1860-1960*, Livourne, Debate, 2009, p. 35-48 ; du même auteur, « *Il difficile cammino dell'istruzione tecnica livornese fra i Lorena e l'Unità* », *Nuovi Studi Livornesi*, XVIII, 2011, p. 227-270.

44. Le « *Règlement pour l'entrée des aspirants à la Marine dans l'École navale flottante, et les études qu'ils devront suivre pour être admis en ladite école et promus ensuite gardes de Marine* » [*Reglamento para el ingreso de aspirantes de Marina en la Escuela Naval Flotante, y estudios que deberán cursar para ser admitidos en dicha Escuela y ascender después a Guardias Marinas*] du 10 septembre 1869 se trouve dans la *Colección Legislativa de España*, Madrid, Imprenta del Ministerio de Gracia y Justicia, 1870, t. CII, p. 497-499.

45. Sur les institutions de bienfaisance pour l'enfance, voir Mirella Scardozzi, « *La filantropia come politica : la Società di Signore per gli asili infantili di carità di Livorno* », *Nuovi Studi Livornesi*, XVIII, 2011, p. 201-226, et la bibliographie indiquée.

46. Pedro Pascual, *Escritores y editores en la Restauración canovista (1875-1923)*, Madrid, Ediciones de la Torre, 1994, vol. I, p. 57. Sur l'efficacité des mesures politiques adoptées par la commune de Livourne dans la lutte contre l'analphabétisme, voir Angelo Gaudio, « *Aspetti dell'istruzione elementare a Livorno nell'età giolittiana* », *Rassegna Storica Toscana*, n° 2, juillet-décembre 1987, p. 190-192.

47. AMAE, CEL, H1932, « *Résumé général des états de la navigation et du commerce de l'année dernière avec séparation des navires espagnols et étrangers, accompagnés d'une exposition du mouvement marchand de l'Espagne avec ce port lors de l'année qui vient de s'achever, selon la forme décidée par l'ordre royal de 1849* » [*Resumen general de los estados de navegación y comercio con separación de buques españoles y extranjeros respectivos al año próximo pasado acompañados de una exposición del movimiento mercantil de España con este puerto en el año que ha espirado, en la forma determinada por real orden de 1849*], du consul Balaguer, 3 janvier 1855.

48. Ugo Spadoni, *Capitalismo industriale e movimento operaio a Livorno e all'isola d'Elba (1880-1913)*, Florence, Olschki, 1979 et Giuseppe Pozzana, *Livorno e la sua provincia. Materiali per una storia dello sviluppo economico e sociale dall'Unità d'Italia ai nostri giorni*, Milan, FrancoAngeli, 1987.

49. Archivo del Congreso de los Diputados, Serie General, ins. 220/06, *Proyecto de ley autorizando la ratificación del tratado de comercio con Italia*, 2 juin 1884-11 novembre 1884.

50. Archivo del Congreso de los Diputados, Serie General, ins. 232/37, opinion de la commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi pour la ratification du traité commercial et de navigation entre l'Espagne et l'Italie, présidée par le vicomte de Campogrande, transmis le 12 avril 1888. « *No es Italia de las naciones cuyo tráfico internacional en España tenga más importancia. Lejos de esto y, sin duda, por la identidad de los principales productos que se destinan a la exportación en los dos Países, nuestro comercio internacional en Italia venga al noveno lugar en el orden del total de valores cambiados, [...]. Pero si esto había de ser, y ha sido, una consideración que impidiera adquirir ningún compromiso obligatorio [...], no podría ser motivo para que en este periodo se desatendieran las relaciones comerciales de Italia y de España, que sufrirían un rudo golpe si al expirar el tratado de 1884 no se procurase su prórroga o la sustitución por otro equivalente* ».

51. Sur le développement des politiques commerciales entre Italie et Espagne, voir Fernando García Sanz, *Historia de las relaciones entre España e Italia. Imágenes, Comercio y Política exterior (1890-1914)*, Madrid, CSIC, 1994, p. 50-51.

RÉSUMÉS

Parmi les réformes qui intéressent l'institution consulaire au XIX^e siècle, une part importante concerne l'homologation des activités d'information et, en particulier, la mise au point de rapports sur le commerce. Ces dossiers représentent une partie importante des tâches dévolues aux consuls à l'étranger, dont les fonctions sont de plus en plus commerciale plutôt que politique. Le consul espagnol à Livourne, Lucio Saavedra, envoie en 1884 à Madrid un intéressant rapport sur la ville et son territoire. Ce document, sensiblement différent des autres mémoires consulaires, offre un témoignage significatif aussi bien par rapport à l'évolution de l'institution que pour l'étude du port toscan dans une optique méditerranéenne.

A significant aspect of the reform of consular institutions during the nineteenth century concerned the standardization of information activities, particular commercial reports. These dossiers became an important part of the duties of consuls, who increasingly played commercial rather than political roles. The Spanish consul in Leghorn, Lucio Saavedra, in 1884 sent Madrid a very interesting report about the city and its area. This document was quite different than other consular reports, offering significant testimony regarding both the institution and the Tuscan port city in a Mediterranean framework.

INDEX

Keywords : consular institutions, history of institutions, Leghorn, Mediterranean, relations between Spain and Italy during the nineteenth century

Mots-clés : institutions consulaires, histoire des institutions, Livourne, Méditerranée, rapports entre l'Italie et l'Espagne au XIX^e siècle

AUTEURS

MARCELLA AGLIETTI

Marcella Aglietti enseigne l'histoire des institutions politiques au département de sciences politiques (Dipartimento di Scienze politiche) à l'université de Pise. Après avoir obtenu le titre de docteur en histoire moderne et contemporaine en 1999, elle a bénéficié de plusieurs bourses d'étude et postdoctorales au CNR (Conseil national de la recherche italien), à l'École supérieure S. Anna de Pise et au Consejo Superior de Investigaciones Científicas espagnol. Ses recherches portent sur l'histoire des institutions politiques et des classes dirigeantes, sur les rapports entre l'Italie et l'Espagne pendant l'époque moderne et contemporaine et sur l'histoire du genre. Parmi ses publications les plus récentes : *I governatori di Livorno dai Medici all'Unità d'Italia. Gli uomini, le istituzioni, la città* (Pise, 2009) et *L'istituto consolare tra Sette e Ottocento. Funzioni istituzionali, profilo giuridico e percorsi professionali nella Toscana granducale* (Pise, 2012) ; elle a codirigé, entre autres, avec Manuel Herrero et Francisco Zamora, *Los cónsules de extranjeros en la Edad Moderna y a principios de la Edad Contemporánea* (Madrid, 2013). m.aglietti@sp.unipi.it